

# Règlement intérieur de l'Appel à Projets Documentaire

## I/ Conditions de participation

### 1) Conditions relatives à l'auteur

- Auteur ayant déjà réalisé un projet de documentaire diffusé à la télévision ou en festival
- Auteur résident en France
- Un auteur ne peut déposer qu'un seul projet de documentaire par commission.
- Les co-écritures font l'objet d'une candidature unique sur laquelle devront figurer l'ensemble des auteurs participant au projet. Les conditions de participation s'appliquent alors à chacun des coauteurs du projet.

### 2) Conditions relatives au projet

Le projet déposé doit être :

- Un projet de documentaire
- Projet non soutenu par une structure de production
- Écrit en langue française
- Une création originale (ne doit pas être une adaptation)
- Écrit en police Courier ou Arial, 12

## II/ Déroulement du processus de sélection

- Le dépôt du projet

Les dates et délais pour les dépôts des demandes sont stipulés sur le site de Clap de Paname. L'inscription et le dépôt du dossier de demande se font par email en un seul PDF à l'adresse suivante : docs@clapdepaname.com

La participation à cet appel à projets est **gratuite**, aucun frais de participation n'est prévu.

Vérifiez bien que le dossier envoyé par email, **EN UN SEUL PDF**, soit bien complet. Tout dossier incomplet sera refusé.

Liste des éléments à fournir dans le dossier :

- Dossier de présentation du projet
- Note d'intention de l'auteur réalisateur (précisant vos intentions, votre angle de vue ou votre vision personnelle des thématiques abordées, et permettant ainsi de mieux comprendre ce que sera le futur film)
- Fiche de renseignement complétée et signée (à télécharger sur notre site, sur la page de l'appel à projets)
- CV de l'auteur-réalisateur

Les éléments sont à transmettre en un seul fichier PDF à l'adresse : docs@clapdepaname.com

Le dossier doit être établi conformément aux conditions de participation et de constitution du dossier sous peine d'être rendu non éligible. Clap de Paname se réserve expressément le droit de ne pas donner suite aux dossiers qui ne respecteraient pas le présent règlement ou ne comporteraient pas les informations demandées.

Une fois validés et transmis, les dossiers ne pourront plus être modifiés ou complétés : il appartient donc aux auteurs candidats de vérifier la bonne complétude de leur dossier avant sa transmission définitive et au plus tard à la date limite de dépôt.

- La sélection des projets

Après vérification de l'éligibilité des projets, une présélection est effectuée.

Les décisions des lecteurs de la présélection et celles du comité de sélection ne sont ni motivées, ni susceptibles de recours. Le comité de sélection a toute souveraineté de jugement.

- Les résultats

Les résultats, qu'ils soient positifs ou négatifs, sont annoncés par email directement aux candidats à la fin du processus de sélection. Aucune information intermédiaire ne pourra être donnée lors des différentes étapes de présélection et de sélection.

La liste des sélectionnés et du lauréat seront publiés sur le site internet ou les réseaux sociaux de Clap de Paname.

- Les lauréats

Les projets de documentaire sélectionnés retravailleront leur projet avec des professionnels du cinéma et du documentaire ainsi qu'avec l'équipe de l'association Clap de Paname.

A l'issue de ce travail de réécriture, un lauréat sera désigné et sera produit par une société de production.

### **III/ Obligations des lauréats**

Le lauréat s'engage à faire figurer en bonne place le logo de Clap de Paname et la mention « Scénario lauréat de l'appel à projets de Clap de Paname dans le cadre des Conseils Sur Scénarios » au générique du film.

### **IV/ Acceptation du règlement**

La présentation d'un projet auprès de l'appel à projets organisé par Clap de Paname implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Clap de Paname se réserve le droit de modifier les conditions d'attribution des formules ou de les annuler, et ne saurait encourir une quelconque responsabilité à ce titre. Dans ces cas, elle veillera à en informer les auteurs candidats dans les meilleurs délais.

## **V/ Informatique et libertés**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent appel à projet sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978, dite « informatique et liberté ».

En application de cette loi, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

En tout état de cause, les données personnelles communiquées par les candidats seront exclusivement utilisées dans le cadre du concours. Les informations personnelles ainsi que les scénarios envoyés ne seront pas divulgués ou utilisés en dehors de cet appel à projets.

Date :

Nom, Prénom et Signature